

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 12 septembre 2025

Délibération n°41/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 2 septembre 2025.

Membres présents : messieurs Patrick MARDIKIAN, Philippe BOUTY, Michael CANIT, Michel BUISSON, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,

Mesdames Martine PINVILLE, Maryline VINET, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY (Pouvoir à Monsieur Gérard ROY),

Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Maryline VINET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	13
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	7
Votants	15

Objet : Modification résidence croisée d'auteurs entre Angoulême et Ljubljana, Villes Créatives de l'UNESCO pour la littérature – Participation d'une autrice française au Festival Animateka

Par délibération n°13/2025 du 21 mars 2025, le Comité Syndical a validé le principe d'un programme de résidences croisées d'auteurs en bande dessinée et en animation entre Ljubljana et Angoulême, deux villes créatives de l'UNESCO pour la littérature.

La résidence animation, mise en place par l'Association slovène du film d'Animation (DSAF) et Magelis, le pôle des industries créatives à Angoulême, en collaboration avec l'Institut français de Slovénie est réalisée dans le cadre du dispositif « La Fabrique des Résidences » de l'Institut français de Paris et permet à un auteur slovène de venir en résidence à Angoulême et à un auteur français de partir en résidence à Ljubljana.

Pour rappel, Magelis a accueilli l'autrice slovène Sofiya Kruglikova du 12 mai au 1er juin 2025 pour son projet de court métrage d'animation *Mrs. Monster*. Elle a effectué sa résidence au sein du studio

d'animation Frigo Films et a bénéficié du soutien de plusieurs professionnels pour l'accompagner dans son projet.

La DSAF accueillera l'autrice française Mélody Boulissière pour une résidence du 1^{er} au 21 décembre 2025 à Ljubljana pour son projet de film d'animation *Under the Apples*.

Par ailleurs, l'Institut Français de Slovénie et la DSAF, en accord avec Magelis, souhaitent également inviter l'autrice Marion Rouet, dont la candidature à la résidence a retenu leur attention, à participer au Festival Animateka qui aura lieu du 1^{er} au 8 décembre 2025 à Ljubljana.

Dans ce cadre, Magelis pourrait prendre en charge (directement ou par remboursement) les frais de déplacement de Marion Rouet à Ljubljana (soit un aller-retour Angoulême – Ljubljana). La DSAF et Animateka prendront en charge son hébergement ainsi que son accréditation pour le Festival.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par Magelis des frais de déplacement de Marion Rouet pour lui permettre de participer au Festival Animateka du 1^{er} au 8 décembre 2025 à Ljubljana ;
- autorisent Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 18 sept. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 18 sept. 2025
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 18 septembre 2025

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN